

Séance du 16 juin 2020

Date de la convocation : 9 juin 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 62

Sont présents :

Mme Martine JOLY, Présidente ; M. Alain HAUET, Vice-Président ; Mme Patricia CHAMPION, Conseillère Communautaire ; M. Jean-Paul LEMOINE, Conseiller Délégué ; Mme Fatima EL HAOUTI, Conseillère Communautaire ; M. Olivier GONZATO, Conseiller Communautaire ; Mme Colette BOIDIN, Conseillère Communautaire ; Mme Chantal DILLMANN, Conseillère Déléguée ; Mme Atissar HIBOUR, Vice-Présidente ; M. Fabrice COLLIGNON, Conseiller Communautaire ; M. Benoît DEJAFFE, Conseiller Communautaire ; Mme Diana ANDRE, Conseillère Communautaire ; M. Philippe SERRIER, Conseiller Communautaire ; M. Gérard FILLON, Vice-Président ; M. Jean-Marie BOUCHON, Conseiller Communautaire ; M. Benoît HACQUIN, Vice-Président ; M. Francis JOURON, Conseiller Communautaire ; M. Gérard ABBAS, Vice-Président ; Mme Anne MOLET, Conseillère Communautaire ; M. Michel ROUSSELOT, Conseiller Communautaire ; M. Michel VIARD, Conseiller Délégué ; M. Patrick BERNARD, Conseiller Communautaire ; Mme Bénédicte VIARD, Conseillère Déléguée ; M. Jean-Michel GUYOT, Conseiller Communautaire ; Mme Elisabeth GUERQUIN, Conseillère Communautaire ; M. Serge NICOLAS, Conseiller Communautaire ; M. Loup KNAVIE, Conseiller Délégué ; M. Lionel BEAUFORT, Conseiller Communautaire ; M. Christophe GALOPIN, Conseiller Communautaire ; M. Anthony YUNG, Conseiller Communautaire titulaire ; M. Philippe GERARD, Conseiller Communautaire ; M. Sylvain GILLET, Conseiller Communautaire ; M. Marc DEPRez, Vice-Président ; M. Hervé VUILLAUME, Conseiller Communautaire ; M. Michel WARNANT, Conseiller Communautaire Suppléant ; M. Alexandre AUBRY, Conseiller Communautaire ; M. François GATINOIS, Conseiller Communautaire ; M. Gérald MICHEL, Conseiller Communautaire ; M. Michel RIEBEL, Vice-Président ; Mme Marie-France BERTRAND, Conseillère Communautaire ; M. Didier SUGG, Conseiller Communautaire ; M. Daniel BRIAT, Conseiller Communautaire titulaire ; Mme Coralie CAUSIN, Conseillère Communautaire ; M. Jean-Paul REGNIER, Conseiller Communautaire ; M. Guillaume MAIRE, Conseiller Communautaire Suppléant ; M. Jean-Claude MIDON, Conseiller Communautaire

Sont excusés avec pouvoir de vote :

Mme Juliette BOUCHOT par pouvoir à Mme Colette BOIDIN, M. Jean-Jacques DUFFOURC par pouvoir à Mme Fatima EL HAOUTI, M. Jean-Noël COLLIN par pouvoir à M. Alain HAUET, M. Bertrand PANCHER par pouvoir à Mme Atissar HIBOUR, M. Sébastien FRANZ par pouvoir à Mme Fatima EL HAOUTI, M. Bernard DELVERT par pouvoir à Mme Martine JOLY, Mme Madeleine GERARDIN par pouvoir à M. Olivier GONZATO, M. Lydéric ENCHERY par pouvoir à M. Sylvain GILLET, Mme Marie-Hélène SIMON par pouvoir à M. Hervé VUILLAUME

Sont absents :

Mme Mélanie TSAGOURIS, M. Gilles LATOUR, M. Jérôme CHARDIN, M. Jean-Claude RYLKO, Mme Emmanuelle SIMON, Mme Marie-Françoise NAVELLOT-GAUDNIK, M. Jean-Marie ROTH

Secrétaire de Séance :


Lionel BEAUFORT



TARIFS PISCINE DANS LE CADRE DE LA CRISE COVID-19

2020_06_16_5

DLF

 piscines communautaires de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois sont fermées depuis le 15 mars 2020, à cause de la crise sanitaire liée au COVID-19. Suite au déconfinement, les piscines n'ont pas été autorisées à rouvrir immédiatement. Les services de l'Etat ont publié un guide de reprise des activités avec des préconisations qui vont impacter la relation avec les usagers, en interdisant ou limitant les accès, à certaines zones.

Afin de simplifier les relations avec les usagers, il est proposé de modifier pro

visuellement la grille tarifaire.

Les tarifs COVID-19 se substituent aux tarifs précédents durant toute la période dite « COVID 19 » afin de prendre en compte l'adaptation du service et faciliter les opérations de caisse (en particulier les rendus de monnaie).

Les tarifs sont appliqués à partir de la réouverture des piscines. Le retour aux tarifs antérieurs s'appliquera par arrêté de la Présidente.

L'acquiescement du droit d'entrée permet l'accès à la baignade. Il ne garantit pas la disponibilité de tous les bassins ou équipements.

FERMETURES

Les abonnements pourront être prolongés de la période entre la fermeture des piscines (15 mars 2020) et leur réouverture.

Une année informatique comporte 365 jours.

GRATUITE SPECIALE

Institutions de l'agglomération

- les centres de loisirs et de vacances des communes de l'agglomération
- les dispositifs jeunesse mis en place par la collectivité (type cod'jeune...)

bénéficient de la gratuité sous réserve de disponibilité des créneaux et de ne pas dépasser les effectifs maximaux (fixés par les établissements).

CIAS

Le CIAS bénéficie du tarif CE pour ses actions sociales.


GENDARMES, POLICE, POMPIERS

Les fonctionnaires de police nationale bénéficient de l'entrée piscine gratuite pour leur entraînement physique. La carte de police doit être présentée en caisse.

Les pompiers et gendarmes disposent de 2 créneaux communs d'entraînement identifiés par l'établissement. Cet accueil peut être fixé par la direction durant des périodes d'ouverture au public préalablement identifiées.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 55 voix pour

- der la grille des tarifs « COVID-19 » des piscines
- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LA PRESIDENTE,
Le Directeur Général des Services,

Bertrand ACHARD

TARIFS MUTUALISES (en €)
PISCINES
DURANT LA PERIODE « COVID-19 »
(Délibération du 16/06/2020)

Certaines prestations ne sont réalisées que par un des deux centres.
 Les prestations espace détente sont interdites pour la période.

Nature des droits et redevances	TARIFS COVID-19	Tarifs à compter du 2 septembre 2019	
		Agglo	Hors Agglo
PISCINE GRAND PUBLIC			
1 entrée adulte	3,00	3,50	4,10
1 entrée tarif promotionnel dernière heure	SUSPENDU	2,60	
1 entrée tarif réduit*	2,00	2,70	3,20
entrée enfant de - 4 ans	Gratuit	Gratuit	
1 carte 10 entrées adulte (valable 1 an)	25,00	26,00	36,50
1 carte 10 entrées tarif réduit* (valable 1 an)	20,00	19,40	29,40
1 forfait annuel entrée adulte (valable 1 an)	SUSPENDU	106,00	134,00
1 forfait annuel entrée tarif réduit* (valable 1 an)	SUSPENDU	66,00	93,00
Promotion Enfant (- de 16 ans) Vacances (hors été) 5 entrées (1 pass par an par enfant)	5,00	5,00	5,00

* les entrées "tarif réduit" sont réservés aux enfants (4/16 ans), aux bénéficiaires des minimas sociaux, aux handicapés et leurs accompagnateurs, aux lycéens et étudiants, aux familles nombreuses, aux personnes de plus de 65 ans, sur présentation des titres attestant de la qualité des ayant-droit.

Nature des droits et redevances	TARIFS COVID-19	Tarifs à compter du 2 septembre 2019	
		Agglo	Hors Agglo
ESPACE DETENTE SEUL (Entrée piscine réglée à Bar le Duc)			
1 entrée adulte + 18 ans	SUSPENDU	5,40	6,60
1 carte 10 entrées adulte + 18 ans	SUSPENDU	51,00	62,00
1 forfait annuel adulte + 18 ans (uniquement LIGNY)	SUSPENDU	172,00	195,00
PISCINE + ESPACE DETENTE			
1 entrée adulte + 18 ans	SUSPENDU	7,20	9,30
1 carte 10 entrées adulte + 18 ans	SUSPENDU	56,00	76,20
forfait annuel piscine + espace détente adulte + 18 ans	SUSPENDU	233,00	278,00

Nature des droits et redevances	Tarifs à compter du 2 septembre 2019
DIVERS	
Perte de bracelet, clé	35,00

Nature des droits et redevances	TARIFS COVID-19	Tarifs à compter du 2 septembre 2019
PISCINE COMITE D'ENTREPRISE (entrée valable 18 mois à compter de la vente en caisse)		
5 entrées adulte	INCHANGÉ	13,00
5 entrées junior 4 / 16 ans	INCHANGÉ	10,00
5 entrées adulte CAS	INCHANGÉ	10,00
5 entrées junior 4 / 16 ans CAS	INCHANGÉ	9,00
3 séances ACTIVITES (aquagym, aquabike, animation, remise en forme)	INCHANGÉ	20,00

CAS : Comité d'Action Sociale de la ville de Bar-le-Duc, du CIAS & de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse.

Nature des droits et redevances	TARIFS COVID-19	Tarifs à compter du 2 septembre 2019	
		Agglo	Hors Agglo
ACTIVITES AQUATIQUES			
1 séance ACTIVITES (aquagym, aquabike, animation, remise en forme, anniversaire)	9,00	8,50	12,50
1 forfait 10 séances ACTIVITES (aquagym, aquabike, animation, remise en forme, anniversaire)	70,00	70,00	110,00
1 forfait annuel aquagym (1 séance fixe par semaine)	INCHANGÉ	123,00	207,00
1 trimestre aquagym (1 séance fixe par semaine) <i>facilité de paiement</i>	INCHANGÉ	41,00	69,00
ACTIVITES ENFANTS			
1 forfait annuel aquajunior, découverte, éveil et cycle d'apprentissage collectif de la natation (4 à 5 mois)	INCHANGÉ	91,00	134,00
LEÇONS			
1 leçon de natation**	INCHANGÉ	10,00	13,00
10 leçons de natation**	INCHANGÉ	86,00	116,00
GRATUITE			
Entrée MNS (avec diplôme)	INCHANGÉ	Gratuit	
Opération Promotionnelle	INCHANGÉ	Gratuit	

**une leçon de natation dure 30 minutes en moyenne

Nature des droits et redevances	TARIFS COVID-19	Tarifs à compter du 2 septembre 2019	
		Agglo	Hors Agglo
ACCUEIL DE GROUPES			
Séquence pédagogique (45 minutes max) pour une classe primaire publique (bassin surveillé + 1 MNS en pédagogie)	INCHANGÉ	gratuit	115,00
Séquence pédagogique (45 minutes max) pour une classe primaire privée (bassin surveillé + 1 MNS en pédagogie)	INCHANGÉ	23,00	115,00
Accès piscine pour UN ELEVE de collège public ou privé, un lycée public ou privé dans le cadre de l'EPS (bassin surveillé, 1 heure maximum)	INCHANGÉ	2,00	2,90
Location horaire d'une ligne d'eau de 2,5m surveillée pour les associations pratiquant de manière prioritaire des activités aquatiques.***	INCHANGÉ	gratuit	27,00
Location horaire d'un bassin surveillé pour les associations pratiquant de manière prioritaire des activités aquatiques.***	INCHANGÉ	gratuit	108,00
Location horaire d'une ligne d'eau de 2,5m surveillée pour les autres associations et institutions.	INCHANGÉ	22,00	27,00
Location horaire d'une zone de bassin surveillée pour les autres associations et institutions.	INCHANGÉ	82,00	108,00
1 heure de mise à disposition d'un MNS supplémentaire pour une association ou pour une institution ****	INCHANGÉ	23,00	98,00
1 heure de mise à disposition de 2 MNS supplémentaires pour une association ou pour une institution ****	INCHANGÉ	42,00	130,00

*** Seules les associations conventionnées avec la collectivité sont bénéficiaires des tarifs

**** la collectivité se réserve la possibilité de passer toute convention spécifique avec une association ou une institution dont la présence pourrait être un bénéfice pour elle-même, afin de lui proposer un aménagement des tarifs présentés ici